



Autorisation de pêche et décharge de responsabilité

Nom et Prénom : A St Front, le :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Pour moi-même, en tant qu'adulte ou en qualité de : (*mère, père, etc.*)

J'autorise les mineurs mentionnés ci-dessous à pêcher au lac de Saint-Front (propriété de M. et Mme BOSC).
- Les mineurs de - de 14 ans seront obligatoirement accompagnés par un adulte tout au long de leur parcours.
- Les mineurs de plus de 14 ans resteront sous ma responsabilité, sans ma présence physique obligatoire.
- Dans les deux cas, je décharge les propriétaires, gérants, M. et Mme BOSC, de toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation.

Liste et âge des mineurs concernés :

.....
.....

- J'ai lu, compris et j'accepte le règlement intérieur de la pêche au lac de Saint-Front. (*voir au dos*)

Initiales _____

- Je comprends que la pratique de la pêche sur berge / embarquée, la proximité de l'eau, et la simple présence dans une zone gardée à l'état brut, non aménagée, non sécurisée, comporte des dangers. Je décharge les gérants / propriétaires M. et Mme BOSC de toute responsabilité en cas d'accident.

Initiales _____

- J'autorise les propriétaires à poster les photos de pêche que je leur transmettrai, sur le site Internet <https://pechelacsaintfront/> et nos réseaux sociaux (Facebook / Instagram).

Initiales _____

Signature :

*Règlement en espèces seulement. Cette autorisation est valable pour cette session et celles à venir.
Le propriétaire se réserve le droit :*
- de refuser ses services à qui que ce soit.
- de contrôler les pêcheurs à tout moment.
- le droit photo.
- d'exclure sur le champ toute personne ne respectant pas le règlement.
Tout vol de poisson entraînera des poursuites judiciaires.

Règlement de pêche au Lac

PÊCHE : POUR TOUS LES POISSONS DU LAC

- Règle n°1 : Bonne humeur, convivialité, tolérance envers les autres visiteurs du Lac et bon sens.
- Tous les pêcheurs du Lac sont conscients que la pêche sportive ou récréative, parce que pratiquée en milieu aquatique, et sur des berges non aménagées, comporte des risques. Ils prennent donc leurs responsabilités en cas d'accident.
- Dates et horaires : du 1er mai au 15 novembre, du lever au coucher du soleil
- 2 cannes maximum par pêcheur sur berge.
- Pêche au vif ou tous autres êches chimiques interdites.
- Pas d'hameçons n°1 ou n°2
- Epuisette et serviette mouillée de remise à l'eau obligatoire
- Les pêcheurs doivent connaître et pratiquer la meilleure méthode pour la remise à l'eau du poisson en « No Kill »
- La pêche au bord en WADERS est interdite, dans le but de préserver l'habitat des poissons et de leurs frayères. De plus, les fonds sont incertains parce que rocheux / abruptes / vaseux.
- Les pêcheurs partent obligatoirement de l'embarcadère pour leur parcours à pied ou embarqué.
- Les pêcheurs doivent s'annoncer au plus tard la veille de leur venue, et se signalent à l'accueil, à leur arrivée et à leur départ.
- Les nylons, capsules, mégots et tous autres déchets doivent être ramassés.
- Les pêcheurs mineurs sont accompagnés et supervisés à tout moment par un adulte.

RÈGLES POUR LA PÊCHE EMBARQUÉE

- Port d'un gilet de sauvetage adapté et homologué
- Pas de moteur thermique
- Barques et float tubes adaptés et homologués
- Départs et retours uniquement de et à l'embarcadère (Pas d'accostage sur berges, sauf si danger)
- Respect et sens commun, afin de garder vos distances, et de ne pas gêner les autres pêcheurs hors berges
- Respectez une distance d'une centaine de mètres des postes carpistes, si occupés.

REGLEMENT DE PECHE DANS LE « PETIT LAC »

LES OBLIGATIONS

L'entrée est gratuite, mais le/les adultes responsables ne doivent pas pêcher, mais se consacrer à la sécurité et au bon déroulement de la séance de pêche.

L'accès est strictement interdit à tout mineur sans autorisation de pêche préalablement signée à l'accueil par l'adulte responsable.

En aucun cas les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent être présents sans la présence de l'adulte responsable.

Bonne humeur, convivialité, bons sens et tolérance envers les autres utilisateurs.

Les nylons, capsules, mégots et autres déchets doivent être ramassés.

CE QUI EST POSSIBLE

La pêche est autorisée (conseillée) avec votre matériel, vos montures, leurres et appâts.

Possibilité de louer cannes au coup et lancers montés.

Vente sur place à prix boutique de toutes fournitures de

pêche, montures, leurres et appâts. Accès pêche aux

Personnes à Mobilité Réduite sur poste sécurisé

RÈGLEMENT - PÊCHE À LA CARPE DE NUIT

- Pêche uniquement sur postes déterminés
- Comme les berges, les postes sont bruts, afin de garder l'aspect sauvage du site.
- Vous pouvez garer votre véhicule à proximité des postes 1 à 10. Les postes 11 à 14 sont accessibles à pied.
- Les horaires sont flexibles. Si affluence : départ et arrivée à 12h.
- Des toilettes (propres !) sont à votre disposition à l'accueil jusqu'à 21h
- Vous devez vous signaler à l'accueil Pêche en arrivant et en repartant
- Ramassez vos mégots, capsule, nylons et autres détritiques
- Vous devez connaître, maîtriser et pratiquer la meilleure méthode de pêche en NO KILL et de remise à l'eau
- Tapis de réception obligatoire
- Seule la pêche dite « au cheveu » est autorisée
- Les céréales et toutes graines de vos amorçages et bouillettes doivent être complètement cuites (aucun ingrédient chimique dans vos recettes)
- Amorcez avec parcimonie – trop d'amorçage peut être contre productif.
- Les postes doivent être sous la surveillance d'au moins un adulte, à tout moment.
- Maximum 3 pêcheurs par poste, 4 cannes par pêcheur

LES INTERDITS - PÊCHE À LA CARPE DE NUIT

- La pêche à l'écrevisse ou tous autres êches chimiques
- Les hameçons n°1 et n°2
- Les tresses leadcore, tresses gainée, arrachée en gros nylon.
- Les canons à bouillette entre 20h et 8h
- Lancer à plus de 80 m si des pêcheurs embarqués sont présents sur le lac.

POISSONS ET PRELEVEMENTS (tarifs affichés à l'accueil) :

Les truites prises sont obligatoirement emportées (elles ne peuvent pas être remises à l'eau) et sont payées à la pièce.

Les autres poissons (perches, rotengles, gardons...) doivent être remis à l'eau dans le vivier à proximité du ponton PMR.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Nous vous recommandons d'être accompagné par un pêcheur initié pour pêcher au lancer.

Nous vous encourageons à pêcher avec des hameçons sans ardilhon (ou écrasés), nous prêtons des pinces coupantes / écrasantes.

Nous mettons à votre disposition des gilets de sauvetage, lunettes de protection et harnais de sécurité.

La durée de votre session n'est pas limitée. Toutefois, en cas d'affluence, nous encourageons votre courtoisie.